

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

EUGÈNE MINOT

L'enseignement commercial et les écoles de commerce en France et dans le monde entier

Journal de la société statistique de Paris, tome 28 (1887), p. 271-279

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1887__28__271_0

© Société de statistique de Paris, 1887, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

IV.

L'ENSEIGNEMENT COMMERCIAL ET LES ÉCOLES DE COMMERCE EN FRANCE ET DANS LE MONDE ENTIER (1).

Nous avons déjà annoncé en quelques mots l'ouvrage que M. Eugène Léautey, chef de bureau au Comptoir d'Escompte de Paris, a fait paraître sous ce titre. Ce livre a été signalé au monde enseignant par une série d'articles remarquables de M. Jacquemart, inspecteur général de l'enseignement technique, dans la *Revue pédagogique*, et au monde économique par M. Levasseur, de l'Institut, qui l'a présenté avec de grands éloges à l'Académie des sciences morales et politiques (mai, 5^e livraison des séances et travaux de l'Académie). Nous croyons devoir, à notre tour, signaler, d'une façon plus complète, l'ouvrage de M. Léautey à l'attention des lecteurs du *Journal de la Société de statistique de Paris*.

Cet ouvrage est, selon M. Levasseur, le manuel le plus complet et le plus méthodique que nous possédions sur l'enseignement commercial. Il vient d'être l'objet de souscriptions importantes des ministères du commerce et de l'instruction publique, des chambres de commerce, des conseils municipaux de nos grands centres et de plusieurs sociétés d'enseignement, parmi lesquelles la Société philotechnique, la Société philomathique de Bordeaux, etc.

M. E. Léautey s'était déjà fait connaître par une publication intitulée : *Questions actuelles de comptabilité et d'enseignement commercial*, qui eut pour effet d'encourager nombre de conseils municipaux à multiplier les créations de cours commerciaux pour les adultes des deux sexes. Ce livre, qui n'était que le développement d'une longue campagne poursuivie par son auteur dans la presse et notamment dans l'*Événement*, avait eu aussi pour résultat de déterminer la formation de nombreux groupements dans la corporation des comptables de Paris et de province, tels que sociétés d'études, cercles, chambres syndicales, etc. dont l'action utile s'est déjà fait sentir au point de vue de la propagation des connaissances professionnelles et de l'idée d'association.

* * *

Les faits économiques, dit M. Jacquemart, sont venus montrer dans ces dernières années, l'urgence de l'enseignement réclamé avec tant d'insistance par M. Léautey, et l'on sait que les faits, en agissant directement sur les intérêts de chacun, constituent le meilleur moyen de persuasion. La concurrence étrangère dont souffre de plus en plus notre commerce, les krachs successifs, les révélations de l'enquête poursuivie naguère par une commission de la Chambre, l'exemple de ce qui se passe dans les pays voisins, toutes ces causes et d'autres encore ont éclairé l'opinion sur l'urgence de l'enseignement commercial, objet d'un délaissement inconcevable chez une nation qui aspire à maintenir son rang commercial.

Le moment actuel est donc favorable à la publication d'un travail d'ensemble sur cette question de l'enseignement utilitaire. L'auteur a mis des années à réunir les matériaux de son livre, à les classer, à les condenser, à les comparer, à en

(1) Librairie comptable et chez Guillaumin et C^{ie}.

dégager les enseignements utiles, les conclusions pratiques. Cette étude portera ses fruits dans un avenir prochain, grâce à l'organisation de l'enseignement technique entreprise par le ministère du commerce et de l'industrie.

L'ouvrage de M. Eug. Léautey est divisé en neuf parties pouvant être ramenées à trois grandes divisions, savoir :

1° *L'enseignement commercial et les écoles de commerce en France ;*

2° *L'enseignement commercial et les écoles de commerce à l'étranger ;*

3° *Appréciations sur cet enseignement ; moyen de l'améliorer et de le développer.*

Nous allons faire connaître les faits saillants et les principales données statistiques, contenus dans cet ouvrage ainsi que les conclusions générales.

1° *L'enseignement commercial en France.*

Cette première partie, consacrée aux écoles françaises, en indique les détails de leur fonctionnement financier, administratif et pédagogique.

Notre enseignement commercial comprend trois groupes d'écoles. Le premier groupe (enseignement secondaire et supérieur) compte sept écoles de commerce, dont deux à Paris et cinq en province.

Le nombre de leurs élèves se répartit comme suit en 1886 :

École supérieure de commerce de Paris, fondée en 1820	110 élèves.
École des hautes études commerciales, fondée en 1881	128 —
École supérieure de Rouen, fondée en 1871	18 —
École supérieure de commerce et de tissage de Lyon, fondée en 1872.	99 —
École supérieure de commerce de Marseille, fondée en 1872.	112 —
École supérieure de commerce du Havre, fondée en 1871.	40 —
École supérieure de commerce de Bordeaux, fondée en 1874	111 —

Au total, 618 élèves, chiffre vraiment insuffisant pour une population de 36 millions d'habitants, dont le sixième est adonné au commerce. M. Léautey fait remarquer que la seule *Académie de commerce* de Vienne, en Autriche, possède un nombre supérieur d'élèves, et que le collège d'affaires de M. Eastman, à Pougkeepsie, État de New-York, en compte le double.

Mais si la France a été devancée en matière d'enseignement commercial, c'est cependant elle qui, comme dans bien d'autres choses, a eu le mérite de l'initiative. Notre excellente École supérieure de commerce de la rue Amelot a été fondée, en effet, dès 1820. Je suis heureux de constater avec M. Léautey qu'elle a servi de modèle aux écoles dont la réputation s'est affermie à l'étranger, à Anvers, à Venise, à Prague, à Leipzig, à Varsovie, etc. Nous avons, ici encore, comme trop souvent, fourni à nos rivaux de l'extérieur les armes pour nous combattre.

La plupart des établissements cités plus haut ont eu de durs moments à passer et ne se sont soutenus que par des secours extérieurs. Après un accroissement lent dans les premières années, le nombre de leurs élèves est resté stationnaire pour décroître ensuite, notamment depuis 1880. Cependant, grâce à la création de l'École des hautes études commerciales, le chiffre total annuel des élèves, qui est de 471 en 1880, sur le tableau dressé par M. Léautey, a été de 618 en 1886. Ce fait montre d'une façon péremptoire l'utilité de cette création.

L'École de Mulhouse a disparu après les événements de 1870 et s'est reformée à

Lyon. L'École de Lille n'existe plus. Celle de Rouen ne compte plus que 18 élèves. C'est l'École supérieure de commerce de Paris qui, jusqu'à présent, a atteint le plus haut effectif. Elle comptait 150 élèves en 1878.

* *

Le deuxième groupe (enseignement primaire et moyen) se compose de quatre écoles, dont le nombre des élèves se répartit comme suit, en 1886 :

École commerciale de l'avenue Trudaine, fondée en 1863.	500 élèves.
Institut commercial de la chaussée d'Antin, fondé en 1884	131 —
École pratique de commerce et de comptabilité, fondée en 1850	245 —
École municipale de Reims, fondée en 1875	23 —
Au total	899 élèves.

L'École commerciale de l'avenue Trudaine, qui appartient à la Chambre de commerce de Paris, — ainsi que l'École supérieure de commerce et l'École des hautes études commerciales, — est une excellente pépinière d'employés pour le commerce parisien. Le programme de l'École commerciale embrasse une durée de cinq années. Les cours commerciaux d'adultes faits le soir dans cette école réunissent en outre environ 1,200 élèves des deux sexes. Cette fondation fait le plus grand honneur à la Chambre de commerce de Paris.

L'Institut commercial de la chaussée d'Antin, où les études ont une durée de trois ans, a pour but de former des jeunes gens pour le commerce d'exportation. On sait que ce commerce est en grande partie chez nous entre les mains de commissionnaires d'origine étrangère. Il est donc de bonne guerre de tenter de remplacer ceux-ci par de jeunes Français. L'Institut commercial a inauguré un système de leçons pratiques préconisé par M. Léautey dans un précédent ouvrage. Ce progrès et d'autres encore en voie de réalisation à l'Institut commercial donneront d'excellents résultats. En ce qui touche d'ailleurs les programmes et les méthodes, les directeurs des diverses écoles trouveront d'excellentes indications dans le livre que nous analysons.

L'École pratique de commerce et de comptabilité, fondation de M. Pigier père, offre un autre type d'établissement très intéressant, dont les cours sont de trois et six mois. Ici les élèves sont exercés non plus au commerce simulé, mais au commerce réel, le directeur actuel, M. Pigier fils, ayant adjoint à son école une librairie, une revue, une maison de commission et une entreprise de tenue de livres. Une extension récente de cette institution, unique en son genre, montre que l'enseignement commercial pratique conquiert la faveur des familles et des commerçants. M. Pigier, sans le secours d'aucune subvention, a pu, en effet, réussir à créer, à grands frais, une seconde école, en plein cœur de Paris, rue de Rivoli, où le public peut voir fonctionner le nouvel enseignement dans un local élégant et des mieux pourvus sous le rapport pédagogique.

Enfin l'École municipale de Reims nous offre un dernier type d'enseignement à la fois agricole, industriel et commercial, rendant de réels services dans la région et dont les municipalités des grandes villes pourraient s'inspirer en vue de créations similaires.

Le troisième groupe comprend les cours commerciaux pour les adultes hommes et femmes. Le nombre des élèves se répartissait ainsi en 1886 :

Association philotechnique.	1,260 hommes.	629 femmes.
École Élixa Lemonnier	» —	132 —
Cours du Grand-Orient de France.	634 —	316 —
Société pour l'instruction élémentaire	» —	157 —
École commerciale de l'avenue Trudaine	1,000 —	200 —
Cours commerciaux de la ville de Paris.	688 —	671 —
Cours d'études commerciales (fondation Bamberger)	492 —	» —
Cours de l'Union nationale.	480 —	235 —
Cours du 1 ^{er} arrondissement	110 —	45 —
Caisse des écoles du 8 ^e arrondissement.	50 —	» —
Institut Polyglotte.	300 —	93 —
Société pour l'étude des langues étrangères.	710 —	» —
Société académique de comptabilité	355 —	» —
Chambre syndicale des comptables.	100 —	» —
	6,179 hommes.	2,478 femmes.

On voit que de notables efforts ont été faits à Paris pour vulgariser l'enseignement de la comptabilité et des langues. M. Léautey fait remarquer à ce propos que dans ces dernières années, notamment, l'émulation s'est substituée à l'indifférence pour ainsi dire absolue qui régnait avant la guerre. Ne nous exagérons pas toutefois l'importance des chiffres ci-dessus, car l'auteur fait remarquer qu'ils sont ceux des inscriptions et non des présences réelles. Les causes de désertion sont nombreuses. Il faudrait, dit M. Léautey, augmenter l'attrait des études par des conférences intéressantes, créer des prix d'assiduité consistant en livrets de caisse d'épargne, stimuler ainsi les études par des récompenses pécuniaires, comme l'a fait M. Bamberger pour les cours qu'il subventionne à la mairie de la rue Drouot. C'est, on le voit, une question de budget. Que ne possédons-nous en France, comme en Allemagne et aux États-Unis, nombre de négociants et de corporations marchandes se faisant un point d'honneur de favoriser par des legs, dons ou subventions, l'enseignement commercial dont nos nationaux ont tant besoin !

Quoi qu'il en soit, les cours dont nous venons de parler, et au premier rang desquels il faut citer ceux de l'Association philotechnique, ceux de la ville de Paris, ceux de la mairie Drouot et ceux de la Chambre de commerce de Paris, rendent de véritables services à la population, dont ils complètent l'instruction primaire par une instruction professionnelle qu'il ne tient qu'aux élèves d'étendre d'une manière très profitable à leur avenir. M. Léautey pense que l'*obligation* de l'instruction professionnelle au sortir des écoles primaires, de 13 à 17 ans, s'impose aujourd'hui à l'attention des pouvoirs publics. Ne perdons pas de vue toutefois le principe de *liberté* qui a bien aussi quelque prix.

2^e L'enseignement commercial à l'étranger.

Dans cette partie de son livre, l'auteur passe en revue les écoles de commerce de l'étranger et choisit chez chaque nation une école type dont il donne la monographie complète. Sans se borner à l'enseignement commercial, il donne un aperçu du système particulier d'instruction publique de chaque pays.

Allemagne. — Cette nation recueille aujourd'hui le bénéfice de l'avance qu'elle a prise sur les autres nations, tant du fait de l'obligation de l'enseignement primaire, que de l'enseignement de ses écoles réales et de celui de ses écoles de commerce, qui complète l'enseignement des réalités économiques en les spécialisant. Les tableaux statistiques dressés par M. Léautey montrent la progression des écoles de commerce dans les divers États allemands. En 1850, l'Allemagne possédait déjà 17 écoles de commerce contre une seule en France. Mais c'est surtout à partir de 1866, à la suite de la loi qui assimila les écoles supérieures de commerce aux écoles universitaires, pour la délivrance du certificat d'aptitude au volontariat d'un an, que ces écoles ont définitivement acquis la faveur publique chez nos voisins.

On distingue en Allemagne les écoles supérieures de commerce, au nombre de 24, et les écoles moyennes de commerce, au nombre de 61, dont 18 écoles de perfectionnement pour les apprentis. Soit, au total, 85 écoles, avec un nombre de 9,138 élèves et de 499 professeurs. L'école type choisie par M. Léautey pour caractériser l'enseignement commercial allemand est l'*Institut public de commerce*, de Leipzig, auquel il consacre une monographie qui ne compte pas moins de 25 pages. Les écoles d'apprentis se trouvent surtout en Saxe, où la loi, que d'ailleurs nous n'approuvons pas sur ce point, porte l'*obligation* de les fréquenter pour les jeunes commis marchands de 14 à 17 ans. Notons que la progression de l'enseignement commercial en Allemagne n'est pas due aux subventions de l'État, mais bien à celle des corporations marchandes et des villes.

Autriche-Hongrie. — Le système scolaire de cette nation offre une grande analogie avec celui de l'Empire allemand. Si l'Allemagne a des écoles de commerce plus nombreuses, il semble que l'Autriche ne se laissera pas longtemps distancer par une alliée politique qui, sur le terrain économique, est sa plus redoutable rivale. La statistique témoigne que depuis 1870 l'enseignement commercial s'est plus développé en Autriche qu'en Allemagne. Actuellement, l'Autriche-Hongrie compte 11 académies de commerce, avec 3,393 élèves; 12 écoles publiques de commerce avec 882 élèves; 33 écoles de commerce privées avec 4,061 élèves; et 246 cours de perfectionnement du soir pour les jeunes gens de 13 à 17 ans. En tout 302 écoles et cours avec 45,955 élèves. En Hongrie, notamment, où cet enseignement s'est développé avec une étonnante rapidité, il y avait, en 1885, des écoles et des cours dans 220 communes, fréquentés par 33,659 élèves. Les frais supportés de ce fait par l'État hongrois s'élevaient à la somme de 641,110 fr. M. Léautey constate que l'enseignement des académies de commerce autrichiennes fait une part plus large à la pratique que l'enseignement allemand. On lira avec fruit, à ce sujet, la monographie de l'académie de commerce de Prague.

Belgique. — Le gouvernement belge a introduit l'enseignement commercial dans le programme des athénées, écoles moyennes préparant aux carrières libérales et aux carrières professionnelles. Ces athénées possèdent un musée d'échantillons des produits du pays et de l'étranger. Le nombre des élèves de ces établissements est d'environ 21,000. Il y est délivré un certificat d'études moyennes professionnelles. Les jeunes gens qui veulent acquérir des connaissances commerciales supérieures se font inscrire au cours de l'*Institut supérieur de commerce* d'Anvers. Cet Institut, fondé en 1853, a compté depuis lors 3,297 élèves, dont 1,905 Belges et 1,392 étrangers. Avec l'École supérieure de commerce de Paris, l'Institut d'Anvers

a servi de modèle à toutes les écoles qui se sont fondées en Europe. Il délivre en fin d'études un diplôme de *licence ès sciences commerciales*.

Espagne. Grèce. Hollande. — L'Espagne ne compte que trois écoles de commerce. Insuffisamment soutenues des députations provinciales et des municipalités qui les ont prises sous leur patronage ces écoles sont peu prospères.

La Grèce n'a pas d'écoles spéciales de commerce. La Hollande en compte trois, à Amsterdam, à Euschède et à Harlem, avec un nombre insignifiant d'élèves.

Italie. — La loi du 13 novembre 1859 proclame la *gratuité* de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, et l'*obligation* pour le degré primaire. L'Italie, qui comptait, en 1861, 93 gymnases et 67 lycées, compte aujourd'hui 734 gymnases et 341 lycées. Soit, en 22 ans, une augmentation de 641 gymnases et de 37,889 élèves; celle des lycées étant de 274 lycées et de 10,689 élèves.

L'enseignement professionnel est donné dans les *Écoles techniques* et dans les *Instituts techniques*. Les écoles techniques sont le premier degré. On en compte 422 ayant eu 25,753 élèves en 1886. Les instituts techniques sont au nombre de 76, avec un effectif de 7,646 élèves. En vingt ans l'accroissement des élèves de ces établissements a été de 28,789. J'ajoute qu'il n'existait que 4 Instituts en 1860. Cette renaissance scolaire porte déjà ses fruits chez nos voisins.

Les écoles spéciales de commerce sont au nombre de 15. La principale est l'*École supérieure de commerce* de Venise, qui a le triple caractère d'Institut supérieur de commerce, de Faculté juridique et d'École normale. Les écoles de commerce d'Italie comptent 1,594 élèves.

Roumanie, Russie, Suède, Suisse, Turquie. — Outre 26 écoles d'arts et métiers, la Roumanie possède 6 écoles de commerce, fondées par l'État et comptant 708 élèves, soit environ 100 de plus que nos 7 écoles de commerce. La Russie est en voie d'organisation de son enseignement commercial. Elle compte 6 grandes écoles spéciales, les mieux dotées qui soient peut-être au monde, à Moscou, à Odessa, à Saint-Petersbourg, à Riga et à Varsovie. M. Léautey décrit ces beaux établissements, dont l'effectif scolaire est de 1,996 élèves, c'est-à-dire trois fois plus élevé qu'en France. Outre ces écoles spéciales un grand nombre d'écoles réales comprennent, en Russie, l'enseignement commercial dans leurs programmes. La Suède et la Norvège comptent trois écoles de commerce, à Stockholm, à Gothembourg et à Christiana, avec 247 élèves. La Suisse ne possède pas d'écoles de commerce proprement dites, mais dans les établissements d'enseignement classique les élèves des classes supérieures sont initiés aux connaissances commerciales. Partout, d'ailleurs, en Suisse, l'étude des langues étrangères est l'objet de l'attention marquée des maîtres, à ce point que le but principal des écoles semble être de former de bons émigrants, ce dont elles s'acquittent avec un succès incontestable, très propice aux intérêts de ce pays. La Turquie possède, à Constantinople et dans plusieurs villes, des lycées d'un genre particulier dont les programmes comprennent des cours commerciaux. En outre, il existe près de Constantinople, dans l'île de Chalki, une école commerciale grecque, subventionnée par la corporation des marchands de Constantinople et reconnue par l'Université nationale comme gymnase complet. Le lycée grec de Péra, gymnase complet également, a ajouté des cours commerciaux à son programme. Citons, à l'occasion de cette monographie, le beau livre intitulé

l'Instruction chez les Grecs, de M. Chassiotis, qui décrit si bien l'état actuel de l'enseignement en Orient.

États-Unis d'Amérique. — M. Léautey ne consacre pas moins de 80 pages à l'enseignement commercial aux États-Unis, qu'il fait précéder de la description du système général de l'instruction publique dans les divers États de l'Union. Toute cette partie très substantielle de son livre offre un grand intérêt. Les États-Unis, en supprimant les armées permanentes chez eux, ont pu doter l'instruction publique d'un budget énorme et étayer ainsi leur développement économique du développement de l'instruction de leurs nationaux. En Europe, on a fait à peu près le contraire. On peut déjà constater de part et d'autre les résultats de cette façon différente de gouverner les nations.

Paralysée par ses charges, l'Europe ne pourra bientôt plus soutenir la concurrence des États-Unis. La récapitulation des tableaux synoptiques dressés par M. Léautey donne un total de 269 écoles de commerce, comptant 52,479 élèves dont 7,673 femmes. Ces écoles sont de deux types différents : les *Commercial college* au nombre de 104 et les *Business colleges* (collèges d'affaires) au nombre de 165. M. Léautey décrit tout au long ces deux sortes d'établissements et donne les monographies des deux principaux : *The national Eastman* collège de Poughkeepsie, qui compte 1,260 élèves et en a déjà reçu plus de 25,000 depuis sa création en 1859, et *The Spencerian Business college* de Washington, de création plus récente, qui a déjà reçu plus de 10,000 élèves. Les 269 écoles comptent 982 professeurs hommes et 217 professeurs femmes, 117 établissements sont munis de bibliothèques commerciales possédant ensemble 177,672 volumes. Il y a une différence essentielle à établir entre les *Commercial colleges* et les *Business colleges*. Les premiers s'occupent surtout de l'enseignement théorique, comme les écoles d'Europe, les seconds surtout de l'enseignement pratique. Les meilleurs résultats ont été obtenus aux États-Unis par les *Business colleges*, et c'est une raison pour encourager en France la fondation d'établissements librés de ce genre, dont nous avons un spécimen dans l'école Pigier. Les études pratiques poursuivies dans les *Business colleges* comprennent le commerce, la banque, les postes, les télégraphes, les chemins de fer, la publicité, les assurances, la gestion des propriétés, la navigation, les finances, etc. Lorsqu'il a parcouru toutes les sections et subi les examens avec succès, l'élève reçoit le diplôme de *Master of account*, supérieur à celui de *Bachelor* et qui correspondrait chez nous au grade de licencié ès sciences économiques, si l'on créait des grades techniques, comme le demande M. Léautey. Les élèves munis de ce diplôme ne sont admis à enseigner que par voie de concours ; mais les *Business colleges* sérieux n'agréent comme professeurs que les candidats qui ont fait un stage pratique. On a compris aux États-Unis, conclut M. Léautey, qu'indépendamment des sciences et des lettres, de la philosophie et des beaux-arts, il est une culture intellectuelle véritablement utile, celle qui a pour objet l'étude des affaires de ce monde.... On est convaincu là-bas qu'il ne suffit pas de briller des talents de salon ou d'antichambre, par l'esprit d'intrigue, par l'art de capter une dot, mais qu'il faut connaître par quels moyens honnêtes s'acquiert le capital, et quand on l'a acquis, par quels moyens on le conserve. Le meilleur correctif contre les écarts de l'imagination, en matière industrielle, commerciale et administrative n'est-il pas de prendre la plume, de réfléchir et de comptabiliser ? Aux États-Unis comme en Europe, cette

vérité si simple a tardé à être comprise. Mais le peuple américain a su regagner le temps perdu. En effet, les États-Unis comptaient 26 écoles commerciales en 1870, 131 en 1875, 162 en 1880 et 269 en 1885.

Signalons également aux personnes qui s'intéressent au mouvement de l'instruction générale et spéciale aux États-Unis, le beau rapport de M. Buisson sur l'instruction primaire à l'exposition de Philadelphie et son rapport sur l'instruction publique à l'exposition universelle de la Nouvelle-Orléans, deux publications du plus haut intérêt.

Brésil, République Argentine. — Le Brésil possède deux établissements d'enseignement commercial, qui sont : l'*Institut commercial de Rio-Janeiro* et le *Lycée impérial des arts et métiers*. La République Argentine, dont le développement économique a été remarquable dans ces vingt dernières années, possède également l'*Institut mercantile*, de Buenos-Aires, créé en 1873 et l'*École de commerce* de Rosario, fondée en 1875. C'est le début d'un mouvement d'instruction qui, certainement, s'accroîtra dans cette république en voie de progrès constants.

*
* *

3^e Organisation de l'enseignement commercial.

Avant d'entreprendre quoi que ce soit pour développer l'enseignement commercial en France, il était nécessaire d'être édifié sur le mode actuel de cet enseignement partout où il existe. C'est à ce *desideratum* que répond le livre de M. Léautey en présentant une statistique complète et une étude comparée des écoles de commerce des divers pays, ainsi qu'une vue analytique et synthétique des programmes adoptés et des méthodes appliquées. Mais l'auteur ne se borne pas à constater des faits, à dresser des statistiques, il discute les questions que ces faits et ces statistiques soulèvent. Après quoi il expose un programme d'enseignement économique complet, qu'il fait suivre d'un plan d'organisation de cet enseignement, reconnu nécessaire aujourd'hui au relèvement de notre commerce.

Dans cette dernière partie, la plus intéressante du livre, M. Léautey, après avoir passé en revue les obstacles qui se sont opposés et s'opposent encore à la progression et au succès de l'enseignement commercial en France, forme des vœux pour un ensemble de réformes comprises dans les quatre ordres d'idées suivantes :

1^o Création d'un enseignement général uniforme pour tous, comme moyen de déterminer les aptitudes réelles des jeunes gens, pour en tirer ensuite, par une culture spéciale, tout le parti utile à leurs intérêts et à ceux de la société. Engager, comme on le fait actuellement, les études d'un jeune écolier de huit ans dans l'une des trois voies de l'enseignement secondaire : ou classique, ou scientifique, ou spéciale, est une grosse détermination qui cause l'embarras bien justifié des parents, ainsi que de continuels mécomptes. M. Léautey n'entend pas pour cela déposséder l'Université. Il demande que la spécialisation des études se fasse seulement vers l'âge de 14 ans, au moment où les vocations des jeunes gens se sont révélées. L'enseignement secondaire général uniforme serait ainsi comme le tronc de l'instruction générale d'où partiraient les diverses branches de l'instruction spéciale et professionnelle conduisant directement aux diverses carrières : lettres, arts, barreau, médecine, professorat, armée, industrie, agriculture, commerce. On utiliserait

ainsi bien mieux le capital intellectuel de la nation, puisque les élèves suivraient une direction conforme à leurs aptitudes et non plus une direction arbitraire en quelque sorte imposée au seuil des établissements universitaires actuels. Certainement ce système, plus conforme à la logique, réduirait de beaucoup le nombre des déclassés. La division du travail est une loi économique trop méconnue jusqu'ici en matière d'enseignement et qui implique chaque jour davantage la spécialisation des études. M. Léautey n'a pas de peine à démontrer que cette spécialisation elle-même, en matière d'industrie, d'agriculture et de commerce doit, dans la mesure du possible, tenir grand compte de la pratique professionnelle. C'est pourquoi il voudrait que les écoles d'industrie et de commerce fussent placées sous la tutelle du ministère du commerce, qui est le ministère du travail technique.

2° Organisation de l'enseignement commercial, conjointement avec celle de l'enseignement industriel et agricole, les trois branches constituant un ensemble que l'on pourrait dénommer l'enseignement technique. Ici, l'État, tout en réservant son contrôle, en retour des encouragements qu'il donnerait, laisserait la plus grande liberté à l'initiative privée pour l'organisation des écoles, les programmes, les méthodes, les règlements, etc.

3° Création de grades officiels, sanction des études des divers degrés de cet enseignement. C'est là, l'auteur a raison d'y insister, la pierre angulaire de la fondation de l'enseignement technique. En France, comme l'a fait remarquer M. Jacques Siegfried, les pères de famille tiennent avant tout à ce que les études de leurs fils soient couronnées par l'obtention d'un diplôme officiel leur conférant des avantages directs. Il est incontestable que ce qui a fait la force de l'enseignement classique jettera une grande faveur sur l'enseignement technique.

4° Création d'une direction unique de l'enseignement technique, laquelle dispenserait les grades et hiérarchiserait le nouvel enseignement.

L'auteur croit avoir trouvé le moyen de stimuler l'initiative privée : ce serait de récompenser par des distinctions honorifiques les commerçants et industriels qui fonderaient des écoles ou qui les doteraient, ou qui y professeraient. L'ordre du *Mérite agricole* pourrait devenir l'ordre du *Mérite technique*. Il serait à deux degrés comprenant les palmes techniques. L'ordre de la Légion d'honneur récompenserait les services exceptionnels.

Disons, pour terminer, qu'à côté de l'enseignement commercial, il faudrait un grain de bon sens dans la cervelle de certains de nos vaudevillistes qui excitent sans cesse les ouvriers à augmenter le taux de leurs salaires, ce qui tend à rendre impossible toute concurrence sur les marchés du dehors.

Eugène MINOT.
